

# Insee Analyses

Corse



N° 29

Octobre 2020

Étude en partenariat  
avec l'AUE  
et la Dreal Corse

Résidences secondaires : un logement sur trois en Corse  
avec des profils variés selon les intercommunalités

*En Corse, 72 000 habitations sont déclarées comme secondaires soit 28,8 % du parc de logements. C'est trois fois plus que la moyenne de France de Province. Ces logements utilisés comme résidences secondaires sont un peu plus souvent proches de la mer que les résidences principales (34 % à moins de 500 m de la côte contre 28 %). Ce sont majoritairement des appartements plus petits et plus anciens que les résidences principales et leurs propriétaires sont plus âgés et plus aisés. En particulier, 37 % des résidences secondaires situées en Corse appartiennent à des résidents insulaires et les propriétaires étrangers sont peu nombreux (8 %). Le taux de résidences secondaires apparaît comme particulièrement élevé dans les EPCI les plus touristiques, mais aussi dans 7 autres intercommunalités principalement situées sur la côte. À l'inverse, dans les EPCI situés entre l'arrière-pays ajaccien et le sud bastiais, on trouve principalement des résidences secondaires à l'intérieur des terres détenues par des insulaires. Enfin, dans les deux agglomérations de l'île, le taux de résidences secondaires reste faible, même dans les quartiers les plus concernés.*

## 37 % de résidences secondaires appartiennent à des résidents insulaires



1/3 de résidences secondaires à moins de 500 m de la mer

Sous embargo jusqu'au 26 octobre 2020 - 12h